



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ABITIBI-EST  
VILLE DE MALARTIC

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de  
la Ville de Malartic du mardi, 2 septembre 2014, tenue au 901,  
rue Royale à Malartic, à 12 h**

---

**Avis de convocation :** conformément aux *articles 323 et 338 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, un avis de convocation pour la présente séance fut signifié à tous les membres du conseil.

Monsieur le maire, Martin Ferron, préside la présente séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1  
Mme Catherine Larivière conseiller, district 2  
M. Jude Boucher, conseiller, district 3  
M. Tommy Auger-Cadieux, conseiller, district 4  
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5  
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont également présents :

M. Jean Carrier, directeur général;  
Me Gérald Laprise, directeur général adjoint et greffier;

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

**RÉSOLUTION  
2014-09-323**

**1.0.- Adoption de l'ordre du jour**

---

IL EST PROPOSÉ par le conseiller M. Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée

**ORDRE DU JOUR**

- 1.0.- Adoption de l'ordre du jour;
- 2.0.- Mandat de représentation à une étude d'avocats;
- 3.0.- Levée de la séance.

**RÉSOLUTION  
2014-09-324**

**2.0.- Mandat de représentation à une étude d'avocats**

---

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la Ville de Malartic ont été informés que l'étude d'avocats McGuire Dussault et Associés se retirait dans les dossiers judiciaires mettant en cause la Ville de Malartic et Lucie Roger;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une nouvelle société d'avocats afin de représenter la Ville de Malartic dans les dossiers judiciaires l'opposant à Lucie Roger;

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Jude Boucher

DE MANDATER la société Prévost Fortin D'Aoust afin de représenter la Ville de Malartic dans les dossiers judiciaires l'opposant à Lucie Roger;

Le Maire appelle le vote pour cette résolution.

POUR :

- M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux;
- M. le conseiller Daniel Magnan;
- M. le conseiller Jean Turgeon;
- M. le conseiller Jude Boucher;
- Mme la conseillère Sylvie Daigle;
- Mme la conseillère Catherine Larivière;
- M. le maire, Martin Ferron.

CONTRE : NIL

LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**RÉSOLUTION**  
**2014-09-325**

**4.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

L'ordre du jour étant épuisé à 12 h 05.

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente séance.

Adoptée.

  
**MARTIN FERRON**  
MAIRE

  
**Me GÉRALD LAPRISE**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ADJOINT ET GREFFIER